

AUX PORTES DE TOULOUSE

UN NOUVEL HORIZON

pour la plaine maraîchère

DES QUINZE SOLS À BLAGNAC



En guise de synthèse du programme « Développer le maraîchage dans la métropole toulousaine : l'expérience de la plaine des Quinze Sols », ce document vous invite à découvrir les évolutions de la plaine des Quinze Sols. Proposé et piloté par Solagro, ce projet de Recherche-Action a associé des intervenants de plusieurs horizons et disciplines :

- **Coordinateur du projet, Frédéric Coulon** (Solagro) a réalisé un diagnostic agricole et paysager et proposé des aménagements agro-paysagers ;
- **Isabelle Duvernoy**, (INRA-INP Toulouse) et **Liliane Sochacki** (UMR CNRS – Universités Jean-Jaurès et Paul Sabatier Toulouse) ont réalisé le diagnostic des usages de la plaine et de leurs interactions ;
- **Camille Dumat** (CERTOP) a évalué la qualité des sols et les pratiques de fertilisation et traitements des cultures du point de vue agroenvironnemental et sanitaire sur des exploitations agricoles de la zone des Quinze Sols et des jardins collectifs ;
- **Marie Sibertin-Blanc** et **Marc Miette** (Érables 31) ont accompagné les producteurs et mené des actions de mobilisation auprès des acteurs pour mieux cerner les perspectives de développement du maraîchage Bio et la commercialisation des productions en circuits courts.

Remerciements

L'équipe remercie toutes celles et ceux - habitants, maraîchers, promeneurs - qui ont accepté de s'entretenir avec elle, parfois pendant de longues heures ! Merci à Joseph Carles, maire de Blagnac, pour son soutien au projet et Pascal Boureau, conseiller municipal, pour sa présence à chaque étape du projet. Nous remercions vivement Fabrice Vacchina, responsable environnement à la Ville de Blagnac pour sa mobilisation sur le terrain et son appui logistique.

Un programme de Recherche-Action réalisé par :



avec le soutien de :



« L'agriculture urbaine est un enjeu d'avenir pour la métropole toulousaine. Préserver les terres agricoles disponibles pour développer la production maraîchère et alimenter les habitants en produits bio par des circuits courts : voilà qui est de nature à réduire l'empreinte carbone de notre territoire. L'installation de nouveaux maraîchers sur la plaine des Quinze Sols prouve qu'une politique volontariste peut apporter des réponses en résonance avec nos objectifs de développement durable. »

Joseph Carles
Maire de Blagnac

Pascal Boureau
Conseiller municipal
Délégué aux projets
environnementaux

PLAINE MARAÎCHÈRE DES QUINZE SOLS : LA CONFIANCE RETROUVÉE

Située à Blagnac, au nord de Toulouse, en bord de Garonne, la plaine des Quinze Sols entame une renaissance, une métamorphose. La plaine suit un nouveau cap, après une longue période d'entre-deux, entre réveil et sommeil.



Dédiée depuis des siècles au maraîchage, la plaine des Quinze Sols (130 ha) commence début des années 1980 à être grignotée par des champs de blé, de tournesol, de maïs.

Petit à petit, le maraîchage cède du terrain à une agriculture de plein champ quand ce n'est pas... à du vide. L'espace se déstructure, s'ensauvage, des maisons et des cabanons surgissent ici ou là.

Il est temps d'agir pour sauvegarder ce lieu. La Ville de Blagnac commence par réaliser, au début des années 2000, des travaux de protection contre les inondations. Une digue est érigée afin de protéger des débordements d'une Garonne, parfois impétueuse, les quartiers résidentiels qui se sont développés dans ce secteur.

Cet aménagement sera déterminant. En effet, non pourvue de protection, la plaine maraîchère reste inondable ; elle est classée inconstructible au plan de prévention des risques d'inondation en 2008. Résultat : la fin de la pression foncière sur les Quinze Sols. Le maraîchage n'est pas sauvé pour autant, l'environnement économique devenant de plus en plus concurrentiel.

La Ville et la Métropole engagent alors plusieurs études pour trouver des solutions, choisir une stratégie et s'associent avec de nombreux partenaires. Tout cela va faire émerger, peu à peu, un projet de requalification complète du site, ambitieux et intégré, sur le plan agricole, économique, écologique et paysager.

Le projet passe par une « publicisation » d'espaces privés, autrement dit par une stratégie d'acquisition foncière par la collectivité.

Une publicisation qui n'ira pas de soi. Il faudra du temps pour fédérer les acteurs, clarifier les visions et voir les bénéfices des premières actions.

Aujourd'hui, la plaine des Quinze Sols, fière de son passé, reprend confiance dans son avenir. Puisse cette contribution vous donner envie d'aller y flâner, pour vous imprégner de la singularité de cet écrin singulier et imaginer son futur !

QUINZE SOLS POUR QUINZE SOUS

Après la Révolution, en 1791, la commune de Blagnac vend aux habitants de fines lanières de terre à cultiver pour la somme de quinze « sous » ou « sols ». Situé à l'est du chemin du Tiers-Etat, ce secteur dit des « Quinze sous » sur le cadastre napoléonien (1809), donnera son nom à toute la plaine.

BLAGNAC, VILLE DE CAOUECS !

Le surnom des Blagnacais, les « caouecs » et les « caouecos » viendrait de la question en occitan « *Qu'auètzà vènder ?* », signifiant « *Qu'avez-vous à vendre ?* », que posaient les habitants aux maraîchers.

Certains relient « caouec » à « caulet », le chou en langue d'Oc, et d'autres à « cavèca », la chouette, en référence

aux charettes des maraîchers, en route dès l'aube vers les marchés toulousains, Elles étaient éclairées par deux petites lampes qui les faisaient ressembler à des... chouettes.

Quelle que soit l'origine véritable du nom, chacune de ces versions renvoie à la tradition maraîchère de Blagnac.

UN PROJET QUI RELIE, UN PROJET QUI SE LIT

Comment (re)devenir un pôle maraîcher d'importance, accueillir de nouveaux usages, de nouvelles fonctions ?

En commençant par améliorer les conditions de travail des maraîchers en activité, pour attirer une nouvelle génération de maraîchers.

Pour rendre la plaine plus accueillante, décision a été prise de réaliser des aménagements agro-paysagers qui concilient, de manière très réfléchie, qualité du paysage et biodiversité.

Panorama de ce qui est fait et de ce qui reste à faire.



Des arbres pour favoriser les auxiliaires

Les haies sont des alliées de l'agriculture. Elles offrent le gîte aux auxiliaires de culture : insectes pollinisateurs et prédateurs des ravageurs, oiseaux, chauve-souris...

Les haies arbustives protégeront du vent, limitant aussi la dérive des pesticides.

Des alignements d'arbres fruitiers seront plantés le long des chemins et en bordure de parcelles communales pour créer une trame écologique. Le choix s'est porté sur des essences peu gourmandes en eau et de faible développement (prunier, pommier, cerisier...) qui ne feront ni ombre, ni concurrence aux cultures maraîchères. Ces alignements respectent le plan de prévention des risques d'inondation : ils ne perturbent pas l'écoulement des eaux lors des crues.

Positionné sur des emprises publiques, ils pourront être gérés par la ville ou faire l'objet de convention d'entretien et de récolte avec les maraîchers ou des associations.



Un espace « Bio » au nord de la plaine

La Ville encourage l'installation du maraîchage biologique. Un premier pôle se structure au nord de la plaine, autour de l'Arche en Pays toulousain. Première ferme Bio installée en 2012, cet établissement de service d'aide par le travail (ESAT) anime des ateliers de maraîchage pour des personnes en situation de handicap. Deux autres maraîchers Bio sont déjà installés à proximité, et d'autres installations se poursuivront sur le foncier communal.





Des transversales Est-Ouest

Créer des chemins « est-ouest » piétons et cyclistes va permettre de relier la ville et la plaine agricole, et les espaces de nature en bord de Garonne. Une liaison centrale, à usage cycliste et agricole, facilitera l'accès aux parcelles depuis les hangars agricoles.



Des vergers pour des pauses agroforestières

Un premier verger communal de 50 arbres de haute tige, composé de variétés anciennes et locales de pommiers, pruniers, cerisiers, a été planté en 2017, à l'entrée sud de la plaine ; un lieu stratégique pour des activités d'animation, à deux pas des jardins partagés. En 2019, sur une friche ancienne, non réutilisable pour le maraîchage, une forêt fruitière est également créée : 30 fruitiers (pruniers, poiriers, cognassiers...) sont plantés au milieu des arbres venus spontanément (noyers, chênes...), avec des haies champêtres en lisière. Ces espaces fruitiers publics, aménagés sur des délaissés, offrent aux passants des temps de pause, et pourront être à terme le support de pratiques associatives de



Des serres pour une plaine viable

Vendre en primeur et produire des légumes à forte valeur ajoutée (aubergines, tomates, etc.) : c'est l'enjeu économique majeur des serres. Décisive pour revitaliser la plaine maraîchère., attendue depuis longtemps par les producteurs, l'implantation de serres a été autorisée par le plan local d'urbanisme.



La première serre, installée fin 2020, est de type bi-tunnel qui convient bien aux petites fermes maraîchères aux cultures diversifiées. Même si les besoins des producteurs portent sur des serres de petite surface, les projets doivent respecter des préconisations pour une meilleure insertion dans le paysage. Les serres doivent être à pignons amovibles et à bords relevables pour éviter la formation d'embâcles lors des crues (zone inondable).



Des hangars

Bien que le site soit classé en zone inondable et de ce fait inconstructible, le Plan de prévention des risques inondation (PPRI) permet la réalisation d'équipements à caractère exclusivement agricole d'intérêt collectif sur environ 1 ha dans la partie nord-ouest de la plaine : hangars de stockage du matériel (tracteur, outils, caquettes...) en toute sécurité, ainsi que des vestiaires, des sanitaires, une salle de restauration pour les ouvriers. Ces équipements sont indispensables à l'amélioration des conditions de production pour les maraîchers et leurs ouvriers.



Une ressource à réinvestir

Dans les années 1970, les puits traditionnels ne suffisent plus. La plaine s'équipe d'un réseau d'irrigation géré par l'association syndicale du Ramier, avec pompage dans la Garonne. Des investissements sont aujourd'hui nécessaires pour répondre aux besoins en eau induits par la relance de l'activité maraîchère, et l'installation de serres. Avec des étages probablement plus sévères dus au changement climatique, l'enjeu est de promouvoir les solutions économes (apports d'eau optimisés, micro-irrigation,

PLANIFICATION

1998 - 2002

Premières études pour un projet agricole à Blagnac

2006

Schéma d'insertion global

2012

Etude sur l'équipement agricole

2013

Programme d'actions maraîchage

2016

Schéma d'aménagement agro-paysager

2019

Révision du PLUih (autorisation des serres)

2003

Dispositif de protection contre les inondations : rehaussement de la digue existante et création d'une nouvelle digue

2007

Création des jardins familiaux

2012

Installation de l'ESAT «Arche en Pays toulousain» sur des parcelles communales

2018

Convention avec le Grand Marché (M.I.N.)

2020

Zone agricole Protégée (délibération de création)

2017 - 2022

Réorganisation foncière

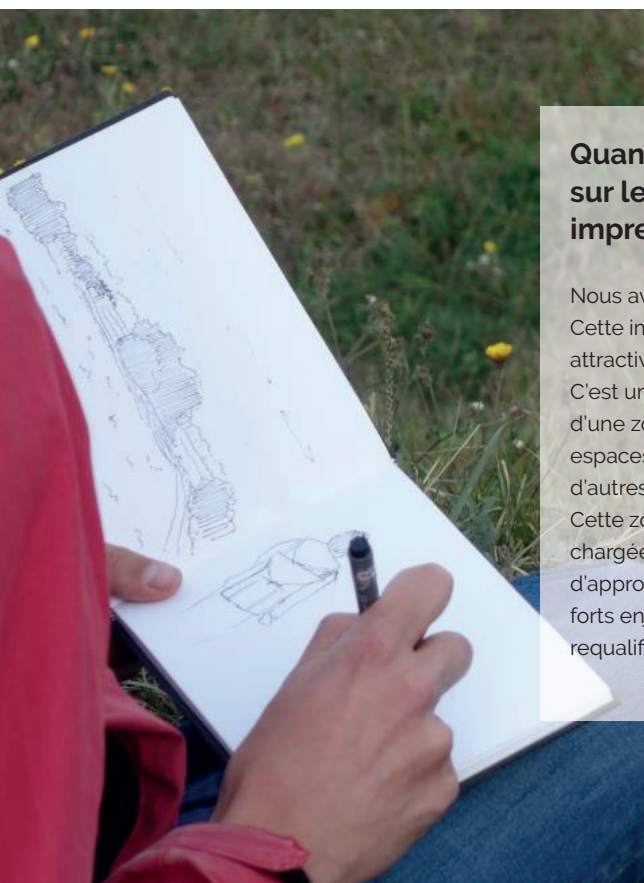
2005 - 2020

Acquisition de foncier par la commune de Blagnac. Installations d'agriculteurs

ACTIONS

PASSER DE LA JUXTAPOSITION À LA COHÉSION

Isabelle Duvernoy*, géographe, et **Liliane Sochacki****, sociologue, ont conduit de nombreux entretiens avec des personnes qui ont, de loin ou de près, des liens avec la plaine des Quinze Sols. Objectif ? Comprendre comment cet espace est perçu et révéler les espoirs qu'il suscite.



Quand vous êtes arrivées sur le site, quelle a été votre impression ?

Nous avons été saisies par les contrastes. Cette immense plaine nous a semblé très attractive et en même temps délaissée. C'est une enclave hétéroclite au cœur d'une zone très urbanisée. Certains espaces en friche, abandonnés, côtoient d'autres espaces, cultivés ou fréquentés. Cette zone nous est apparue comme chargée d'histoire, comme un lieu d'appropriations multiples, avec de forts enjeux de désenclavement et de requalification agricole et paysagère.

Vous avez conduit de nombreux entretiens avec des occupants de la plaine ? Quel regard portent-ils sur Quinze Sols ?

Les discours sont ambivalents. Pour les uns, c'est une zone de relégation ; pour d'autres, un lieu privilégié. Certains résidents (quelques bâtisses et habitations bordent le site) trouvent que c'est un cadre de vie à préserver, c'est la « campagne à la ville ». Mais il est aussi question de nuisances liées à l'agriculture, de sentiment d'insécurité ou d'abandon.

Certains résidents - parmi les plus âgés - sont nostalgiques de l'époque où il y avait plus d'une centaine de maraîchers et de forts liens de solidarité. Quant aux agriculteurs en activité, ils sont très attachés au lieu malgré de profondes incertitudes sur leur avenir. L'amertume n'est jamais loin.



Comment cet espace vit-il aujourd'hui ?

Les différents usagers se côtoient sans véritablement interagir. Par exemple, les jardiniers des jardins collectifs qui jouxtent la plaine au sud et les agriculteurs ne se connaissent pas, alors qu'ils ont des centres d'intérêt commun. Il faut dire qu'entre les deux, il y a une digue...

De même, la plaine est traversée par des joggeurs, des cyclistes, des promeneurs. Ceux-ci ne s'y arrêtent pas. Enfin, le site n'échappe pas aux dépôts sauvages, ni à l'installation temporaires de caravanes. C'est un espace de juxtaposition assez étonnant.

* Unité mixte de recherche Agir INRAE-Institut national polytechnique de Toulouse

** Unité mixte de recherche CERTOP Toulouse (Université Jean-Jaurès-Université Paul Sabatier-CNRS).

En quoi le projet de requalification prend-il en compte la singularité de cet espace ?

Le projet vise à redynamiser l'activité maraîchère tout en repensant les usages de l'espace, dans un projet global. Il s'agit d'ouvrir la plaine à de nouvelles pratiques, de la relier à sa ville environnante. Faire en sorte qu'elle ne soit plus un lieu de transit ou de contournement, mais que l'on s'y arrête, si on le souhaite. C'est pour cela que le schéma agro-paysager a - entre autres aménagements - proposé l'implantation de vergers collectifs. Un premier a été planté par la mairie en 2017 au pied de la digue. Les propositions pour récolter ces variétés anciennes viendront le moment venu !



Comment les parcours de la future génération de maraîchers sont-ils sécurisés ?

Toutes les caractéristiques de cette plaine - le fait qu'elle soit inondable parce qu'elle est située dans une boucle de la Garonne - la rendent propice au maraîchage : les sols sont d'une grande qualité, l'eau est proche. Ces qualités étaient devenues des contraintes du fait d'une réglementation plus exigeante au regard des risques d'inondation, et qui interdisait l'implantation des serres, jusqu'à la révision du plan d'urbanisme (PLUi-h) en 2018. Désormais, il est possible d'implanter des serres à condition qu'elles soient rapidement amovibles en cas de crues. C'est un réel frein à l'installation qui a été ainsi levé ! Il faudra aussi rénover un réseau d'irrigation vieillissant et créer des bâtiments de stockage, de commercialisation mutualisés. Cette dimension collective n'est pas nouvelle. Les maraîchers avaient des habitudes d'entraide, d'échange de parcelles, de gestion collective, mais elles n'étaient pas accompagnées par la collectivité. Reste à savoir si la temporalité de cette orchestration s'accordera avec la temporalité plus urgente des agriculteurs.



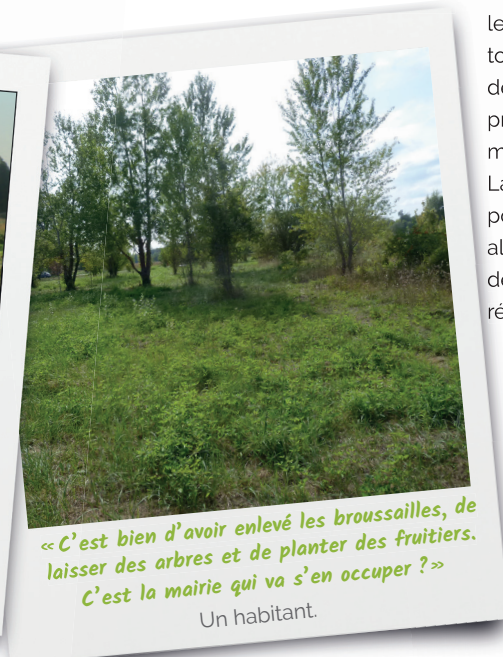
Quels enseignements, quels conseils pouvez-vous formuler aujourd'hui à l'attention des communautés d'acteurs qui se constituent autour des projets d'agriculture urbaine ?

Ces projets prennent du temps. Ils comprennent de nombreuses facettes, dont certaines dépassent la question de la production, comme par exemple, la nécessité de trouver une résidence aux nouveaux installés à proximité de leur activité. Mais il n'est pas non plus toujours facile de faire travailler ensemble des agriculteurs qui ont des modes de production très différents, qui n'ont pas les mêmes relations à l'activité et au territoire. La proximité avec les habitants peut aussi poser des difficultés. La recréation de circuits alimentaires de proximité est une façon de recréer du lien, de la compréhension réciproque.

Cette plaine est riche d'expériences pour le Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain (PAAM) engagé en 2018 par Toulouse Métropole. Le PAAM vise à fédérer les acteurs autour d'orientations communes : accompagner la transition de l'agriculture pour répondre aux attentes des citoyens et aux enjeux du territoire, et permettre d'accéder à une alimentation locale, saine et durable.



« Entre midi et deux, il y a de nombreux sportifs, des joggeurs partout, c'est un vrai boulevard ! »
Un promeneur.



« C'est bien d'avoir enlevé les broussailles, de laisser des arbres et de planter des fruitiers. C'est la mairie qui va s'en occuper ? »
Un habitant.

RÉORGANISER LE FONCIER A L'AMIABLE : LE PARI DE LA PATIENCE

La ville de Blagnac a engagé, il y a plus de 10 ans, une politique d'acquisition des terres et de clarification des liens entre propriétaires et locataires.

Si cette démarche s'inscrit dans un temps long, elle donne de la cohérence au projet et commence à faire « effet de levier ».



En 15-20 ans, la ville de Blagnac a acquis 40 ha sur les 130 ha de la plaine. Au départ, il s'agit de contenir le développement de cabanes et autres constructions sauvages, puis de contenir les friches, et enfin de rendre un espace émietté compatible avec la relance du maraîchage.

Imaginez donc : 530 parcelles pour 118 propriétaires, dont on a plus de traces de certains !

Comme attendu, la recherche des propriétaires et l'identification des biens vacants a été fastidieuse. Cette stratégie a généré des inquiétudes. Certains agriculteurs y ont vu une concurrence à leur souhait d'être propriétaire de la terre qu'ils cultivent. D'autres ont craint



une transformation de la plaine en zone de loisirs. Enfin, certains ont été déçus du classement du site en zone inondable non constructible dans le plan de prévention des risques d'inondation. Ce classement a enrayé quelques espoirs de spéculation foncière. La parole des élus, étayée par la confirmation du caractère agricole de la plaine dans les plans d'urbanisme successifs, convainc peu à peu de l'intérêt d'une maîtrise foncière publique.

La municipalité propose aujourd'hui d'affecter les friches aux agriculteurs, se positionnant en intermédiaire facilitateur entre les propriétaires et les preneurs. Des propriétaires se tournent spontanément vers elle pour vendre leur bien.

Pour aller plus loin, et notamment pour faciliter l'établissement de baux agricoles, la ville soutient le regroupement des parcelles d'un même propriétaire au travers de la réorganisation foncière à l'amiable, dans laquelle les propriétaires ne sont obligés ni de vendre, ni d'échanger.

Cette stratégie foncière communale est également au service de la biodiversité. Ces acquisitions foncières, constituées au fil des ans, constituent des réserves permettant de créer des cheminements doux et à usage agricole, et des aménagements agro-paysagers. Ces derniers sont des espaces de

biodiversité, qui contribuent à favoriser les auxiliaires de cultures. Ils sont indispensables à la transition vers l'agroécologie.



La plaine est aussi riche d'un patrimoine bâti traditionnel (puits, cabanons) qui raconte l'histoire maraîchère. L'action foncière contribue à sensibiliser les propriétaires et les maraîchers à sa préservation.



Plaine maraîchère des Quinze Sols (Blagnac) : stratégie foncière et schéma directeur agro-paysager



Enjeux de la réorganisation foncière

Cette procédure foncière, initiée par la commune, répond à un enjeu fort de relance du maraîchage. Il s'agit de constituer des unités parcellaires de 1, 2, voire 3 ha, surface viable minimale pour un maraîcher. Regrouper le foncier simplifie l'organisation du travail (irrigation, travail du sol, récolte...) du producteur, et peut être décisif pour installer une serre, par exemple.

Aujourd'hui, pour un hectare d'un seul tenant, il faut négocier avec 4 ou 5 propriétaires. Avec pour chacun, des modalités de mise à disposition différentes, parfois précaires.

Regrouper le foncier simplifie les négociations d'accès au foncier pour le maraîcher. Mais il est aussi de l'intérêt des propriétaires de disposer de parcelles attenantes et de traiter avec moins de maraîchers.

La réorganisation permet d'identifier les parcelles en déshérence (propriétaires inconnus), pour lesquelles la commune peut user de son droit de préemption afin de les affecter au projet agricole.

Au remembrement, jugé lourd et violent, la commune a préféré cette procédure à l'amiable à laquelle les propriétaires sont libres de participer. Elle est réalisée par le Conseil départemental, sous l'autorité de la commission communale d'aménagement foncier (CCAF).

Réorganisation foncière

Étape importante en 2020 : l'enquête publique rend un avis favorable à la poursuite de la réorganisation foncière par échange à l'amiable. Les propriétaires sont assez favorables à cette procédure, et la commune possède des parcelles qui facilitent les échanges : deux ingrédients pour le succès de cette opération foncière.

L'acquisition de friches par la commune est une opportunité pour de nouveaux projets agricoles ou environnementaux, mais leur réalisation demande souvent du temps.



PRÉPARER L'ARRIVÉE DE LA BIO ET DES CIRCUITS COURTS

L'agriculture des Quinze Sols

- 7 maraîchers dont 3 en AB
- 18 ouvriers saisonniers
- 2 producteurs en grandes cultures (blé, maïs, colza....)
- Production légumière de plein champ
- 80 % vendue vers le marché d'intérêt national (MIN) et 20 % en circuit court
- Une dynamique de conversion en bio récente et fragile

Augmenter les volumes, diversifier les productions, accueillir la « Bio », retisser des circuits courts : le territoire est-il prêt à s'engager dans cette voie ? Les enseignements du diagnostic d'Érables 31.

Choux, salades, poireaux... : les maraîchers blagnacais se sont spécialisés pour résister à la concurrence. Cette spécialisation a répondu en son temps aux attentes des marchés de gros et de la grande distribution. Mais à Blagnac, comme partout, les ménages sont de plus en plus gourmands de circuits courts, de bio, de produits frais. Dans une enquête, menée auprès de 114 familles, 82 déclarent qu'ils achèteraient certainement des produits aux maraîchers Bio des Quinze Sols.

Ils sont parfois prêts à payer un peu plus cher la qualité, la proximité. Avec le plaisir de nouer des relations de confiance avec des producteurs sur lesquels il est possible de mettre un visage.

Certains maraîchers des Quinze Sols pratiquent déjà la vente directe. Mais il faut aujourd'hui diversifier la gamme de produits et surtout augmenter les volumes, notamment en Bio.

Cet axe majeur du projet s'appuie sur une convention de partenariat entre la Ville de Blagnac et le Grand Marché de Toulouse-Occitanie (marché d'intérêt national). Ce dernier dispose en effet d'une halle de vente, le « carreau », qui permet aux producteurs locaux et Bio de commercialiser directement auprès de grossistes ou de détaillants.

La ville de Blagnac peut, par ailleurs, approvisionner en produits frais la légumerie de sa régie municipale de restauration. L'enjeu est important : 2 500 repas par jour, destinés aux crèches, écoles, centres de loisirs, l'Espace Seniors et aux personnes bénéficiant du portage de repas à domicile.

« La revitalisation des Quinze Sols donne la possibilité à la régie municipale de restauration d'amplifier ses objectifs d'introduction de produits bio et locaux » souligne Marie Sibertin-Blanc, d'Érables 31. La commande politique municipale est très affirmée pour augmenter cette part. La légumerie de la régie municipale est tout à fait en capacité d'accueillir une quantité significative de produits de qualité, non transformés, et de proximité. La constance et la persévérance des politiques sont essentielles à la structuration de ces filières.

Côté magasins, le réseau local des Biocoops espère augmenter la part de produits locaux dans son portefeuille. Une rencontre entre les responsables des rayons fruits et légumes et les maraîchers bio a posé les bases de nouvelles relations commerciales.

Blagnac dispose d'un atout supplémentaire, avec la présence d'un centre de formation

d'apprentis cuisiniers. Des modules de découverte de l'agriculture ont été testés auprès des apprentis, ainsi que les conditions d'intégration des produits Bio dans la restauration collective.

Ces actions nourrissent les réflexions et le travail collaboratif du projet alimentaire territorial de Toulouse Métropole.

Les études de sols, encadrées par Camille Dumat (CERTOP), ont montré leur bonne qualité (faible teneur en métaux...). Ceci a permis de sensibiliser les maraîchers et les jardiniers sur l'intérêt d'enrichir leur terre en matières organiques pour promouvoir la fertilité et biodiversité. Se pose alors la question de la nature et la qualité des matières organiques apportées. Des études sociologiques concernant la transmission des connaissances agricoles dans les jardins, révèlent une forte motivation des acteurs pour favoriser leur santé, les liens humains et la qualité des productions alimentaires locales, échanger sur ces sujets avec les différents acteurs et écologiser leurs pratiques. Ces travaux ont été intégrés au dossier de classement en Zone Agricole Protégée souhaité par la ville.



Préparer l'accueil de nouveaux maraîchers

La plaine pourrait accueillir une vingtaine de fermes maraîchères, voire plus.

Qu'est-ce qui pourrait les inciter à s'y installer plutôt qu'à la campagne ?

Pour beaucoup, il s'agit de ne plus travailler seul, de disposer de meilleures conditions de travail.

D'ores et déjà, les maraîchers Bio s'entraident, tiennent stand commun sur les marchés.

Certes, la proximité entre producteurs Bio et non Bio n'est pas toujours aisée. Mais, des agricultures différentes peuvent coexister sur un même espace, rappelle Marie Sibertin-Blanc. « Le cahier des charges de la Bio ne l'interdit pas, sous réserve de maîtriser les risques de contamination ». Le schéma d'aménagement agropaysager prévoit des plantations de haie à cet effet, et aussi l'installation des nouveaux maraîchers en priorité dans la partie nord de la plaine.

Or, les pratiques changent ; les mentalités aussi. La génération des anciens qui s'autorise à imaginer un avenir, à accueillir des jeunes, regarde la Bio avec un certain intérêt.

Le projet a progressé quand les producteurs ont été rassurés, convaincus, que l'achat du foncier agricole par la ville avait pour seul objectif de développer le maraîchage, et d'installer des maraîchers sur ces parcelles communales. Les installations en Bio de ces dernières années en attestent.

Les Quinze Sols ont de nombreux atouts pour devenir un pôle de développement du maraîchage, avec une forte composante «Bio» et cela à moins de 7 km du centre de Toulouse. Une chance pour Blagnac, une chance pour la métropole toulousaine !

Zone agricole protégée pour sanctuariser la plaine

Affirmant davantage encore la vocation agricole de la plaine des Quinze Sols, la ville de Blagnac a engagé en 2019 une procédure pour son classement en zone agricole protégée (ZAP).

La première ZAP du département !

Il s'agit d'une protection juridique forte, puisqu'elle soumet tout changement d'occupation du sol à l'avis favorable de la commission départementale d'orientation agricole ou à la décision préfectorale. Ce classement soustrait durablement les terres de la pression urbaine et de toute spéculation foncière. L'étude de faisabilité de la ZAP a été réalisée en 2020 par la chambre d'agriculture, qui accompagne aussi l'installation des maraîchers.



DES YEUX POUR REGARDER, DES OREILLES POUR ENTENDRE

Pendant trois ans, un groupe pluridisciplinaire a écouté vivre la plaine des Quinze Sols dans le cadre d'un programme de Recherche-Action.

Un programme de Recherche-Action, c'est un processus qui combine la rigueur des méthodes scientifiques avec la réalité du terrain, un processus qui féconde la -ou les- théories par la pratique et réciproquement.

Objectif

Découvrir l'histoire du lieu, celle de ses occupants, comprendre dans quelles conditions celui-ci peut accueillir de nouvelles activités économiques, écologiques, sociales avec l'assentiment et l'engagement du plus grand nombre.

Un des principaux enseignements de ce travail ? Il n'y a pas de recette toute faite pour remodeler avec succès, un espace chargé d'histoire comme les Quinze Sols. Chaque territoire a un passé, un passé dont on ne sait à l'avance, s'il est lourd ou léger ! En tout état de cause, la qualité du dialogue, la clarté des discours, le temps donné au temps pour écouter, faire de la pédagogie, sont des ingrédients absolument indispensables. D'autant plus indispensables qu'il convient aujourd'hui de faire converger des enjeux emboîtés : relocaliser, diversifier, préserver la biodiversité, le climat et le vivre ensemble.

Contact :

Solagro - 75 Voie du TOEC - CS 27608 - 31076 TOULOUSE Cedex 3
Tél : 05 67 69 69 69 / Mail : solagro@solagro.asso.fr

Un programme de Recherche-Action réalisé par :



avec le soutien de :

